

5M PARTNER
Société à responsabilité limitée au capital de 7 740 euros
Siège social : 65 rue Aristide Briand BP N 5
27400 ACQUIGNY
431 794 221 RCS EVREUX

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2026**

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, il est extrait littéralement ce qui suit :

(...)

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constate que les mandats de Monsieur Bernard VACHON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Franck VILLALARD, Commissaire aux Comptes suppléant arrivent à expiration de ladite assemblée et décide de ne pas procéder à leur renouvellement.

Conformément aux articles R.6352-19 et R.6352-20 du Code du travail, elle nomme en remplacement et en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société VACHON, sise 1-3, rue Lulli – 75002 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 922 904 081 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2031.

En application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, l'Assemblée générale décide de ne pas nommer un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société VACHON, sollicitée en amont a déjà fait valoir son acceptation de la mission si celle-venait à lui être confiée par la collectivité des associées.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Danille CHAPEAU
Gérante

